



LA VISITE MODE D'EMPLOI

.....

La principale mission du jury est **d'accompagner les communes dans une démarche de progression.**

Sa principale qualité sera donc celle de **pédagogue** qui aide l'équipe municipale à prendre conscience des marges de progression qu'elle peut mettre en œuvre.

Les choix d'aménagement et de gestion appartiennent aux équipes municipales qui doivent les établir en fonction de leur contexte territorial.

Le jury doit pouvoir apprécier le processus de décision qui amène à effectuer ces choix et à vérifier la pertinence des réalisations en fonction du contexte local.

Il ne doit en aucun cas apporter des réponses toutes faites qui ne s'appuieraient pas sur ce contexte local.

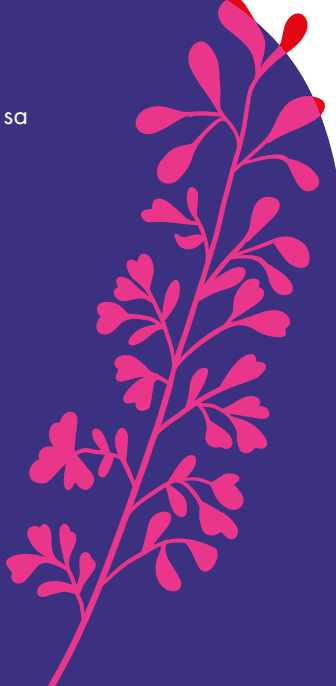
LA COMMUNICATION

Le label "Villes et Villages Fleuris" bénéficie d'une notoriété exceptionnelle.

Un travail de communication est constamment réalisé pour améliorer l'image du label et faire évoluer sa perception par le public.

.....

ATTENTES DU JURY VIS-À-VIS DES COMMUNES

- Mise en avant du panneau aux entrées de commune.
 - Utilisation du logo sur les différents supports de communication, notamment sur le site internet de la commune.
 - Communication sur les valeurs et les bénéfices du label (publications municipales, communiqués de presse, etc.)
- 



LES ÉTAPES INCONTOURNABLES D'UNE VISITE DE JURY

La visite du jury est un moment clé dans la vie du label et dans celle des communes visitées. Le comportement et le professionnalisme du jury doivent impérativement être à la hauteur de l'implication des équipes municipales.

Pour garantir la crédibilité du label, pour valoriser le travail du jury et respecter nos engagements vis-à-vis des communes et du public, **le président du jury a la responsabilité de veiller au bon déroulement des visites en respectant les étapes suivantes :**

1 PRÉPARATION DE LA VISITE

- Le président du jury contacte les membres du jury quelques jours avant la visite pour s'assurer de leur présence et confirmer le lieu de rendez-vous.
- Il veille à ce que les membres du jury prennent connaissance de la fiche de renseignements et du dossier de candidature des communes afin de préparer au mieux la visite.

2 L'ACCUEIL ET LA PRÉSENTATION

- Le président du jury rappelle brièvement à la municipalité les objectifs du label "Villes et Villages Fleuris" et le rôle du jury. Il s'assure que les membres du jury se soient brièvement présentés à l'équipe municipale.
- Il rappelle par ailleurs en introduction le temps imparti à la visite et l'horaire prévu pour le départ. Il veille au respect des horaires et informe la commune en cas de retard.
- Le président du jury s'assure que la commune présente la délégation communale, les objectifs municipaux, le contexte de la commune et sa stratégie d'intervention.

3 LA VISITE DE LA COMMUNE

- Le jury visite les différents espaces de la commune en présence d'au moins un élu et un technicien.

4 LA CLOTURE DE LA VISITE

- Le président du jury remercie la délégation communale.
- Il l'informe sur les suites de la visite en lui précisant **la date de publication des résultats sur le site internet du label, courant septembre pour le niveau 4 fleurs et date à définir par région pour les autres niveaux.**

5 L'APRES-VISITE

- Le président du jury anime la délibération qui aboutira à la décision du jury sur la base de la grille d'évaluation établie par le CNVVF.
- Il détermine avant de se quitter avec son équipe la répartition des rapports de visite. La rédaction doit s'appuyer sur la grille d'évaluation remplie à l'issue de la visite. Le président transmet l'ensemble des rapports à l'organisme en charge du label pour la rédaction des courriers-rapports aux maires.
- Le président du jury retourne les dossiers des communes à l'organisme en charge du label.
- Il envoie sa note de frais détaillée accompagnée des justificatifs originaux dans les mêmes délais que les rapports du jury.

Pour toutes informations complémentaires,

consulter le "Règlement 2025"

en cliquant sur le bouton.